

Mars 2019



Frédéric Séré
Délégué Syndical central CFTC
Sucré-Salé express



Elections du comité social économique
les activités sociales : chèques cadeaux, voyage etc...,
vont-elles disparaître ?

Le 6 novembre 2019 ce sera la fin du comité d'entreprise, en effet la loi travail impose aux entreprises de passer en comité social et économique (CSE) au plus tard le 31 décembre 2019.

Ce sera la fin des délégués du personnel, des élu(e)s du CHSCT et des élu(e)s du comité d'entreprise, pour ne faire qu'une instance le CSE (comité social économique).

Y aura-t-il toujours un budget pour les chèques cadeaux, voyage, spectacle de Noël, etc.. ?.

Oui bien sûr, il y aura toujours un budget consacré pour toutes ces activités

Aura-t-on des nouvelles activités (chèques vacances, thalasso, etc..) ?

Difficile de répondre à cette question, cela dépendra des nouveaux élus, espérons que les salarié(e)s choisiront les bons candidats.

Mais alors pour qui voter ?

Nous invitons les salariés à faire preuve de discernement, certains élu(e)s sont impliqués dans le comité d'entreprise et d'autres beaucoup moins. Peu importe l'étiquette syndicale, la compétence et l'implication des élus doivent être pris en compte dans le choix des salarié(e)s.

Il ne s'agira pas de voter uniquement pour un syndicat mais avant tout pour des personnes compétentes !!!

Pour tous les salarié(e)s qui veulent un complément d'informations, je vous invite à contacter un membre de la section CFTC ARPEGE. Retrouvez toute notre actualité sur notre page facebook CFTC Arpège. 102 rue Etienne Dolet 92240 MALAKOFF